



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour optionnel - DISREN

Jeudi 30 mars 2017

Salle communale de Dully

La troisième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 se poursuit avec l'ordre du jour optionnel – DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région yvonandaise).

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que pour ce deuxième ordre du jour, 35 communes sont présentes, représentant 79 délégués et un total de 125 voix.

La Commune de St-George est toujours excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour optionnel - DISREN

La Présidente, Valérie Jeanrenaud, souhaite apporter une modification à l'ordre du jour optionnel tel que présenté. Elle ajoute comme point numéro deux : « Adoption de l'ordre du jour optionnel – DISREN ».

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour optionnel DISREN, tel que modifié, est adopté par 125 oui, 0 abstention

et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente précise que cet ordre du jour à but optionnel DISREN est soumis à toutes les communes, à l'exception de celles qui ont refusé le DISREN ou qui ne l'ont pas encore voté. Les délégués des communes de Bursinel, Chésereux, Gingins, Grens et Vich ont remis leurs cartons de vote au Bureau, mais ils peuvent assister à cette deuxième séance en tant qu'auditeurs.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

Le Codir n'a pas de communications.

5) Préavis 11-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle »

Christian Graf (délégué municipal, Arnex-sur-Nyon), rapporteur, précise que la Commission des finances est unanime à soutenir ce préavis n°11-2017 DISREN concernant la demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle, et d'imputer le montant total de CHF 40'000.- TTC sur le compte DISREN 200.3185. La mise en œuvre de cette mesure d'agglomération est une première réalisation du schéma cyclable régional et ce préavis est le premier à être financé selon la répartition DISREN.

Amélie Cherbuin (délégué CC, Coppet) prend la parole pour la Commission ad'hoc, qui se dit totalement favorable à ce projet développant une alternative aux transports motorisés. Toutefois, elle suggère qu'à chaque préavis, les délégués puissent avoir non seulement l'impact du projet en terme de points d'impôt, mais également le cumulatif permettant de savoir où en est la dépense globale. La Commission ad'hoc demande que soit indiqués dans chaque préavis les éléments contenus dans la fiche d'évaluation et pris en compte pour déterminer la clé de répartition des coûts.

A ce sujet, la commission souhaite amender la conclusion du préavis car il est important que la clé de répartition prévue soit mentionnée dans la demande d'acceptation. La Commission ad'hoc propose d'accorder le crédit DISREN de CHF 40'000.- TTC, *d'accepter la clé de répartition du financement à raison de 33% pour le Conseil régional (amendement)* et d'imputer le montant total de CHF 40'000.- TTC sur le compte DISREN 200.3185 (à créer).

La Présidente ouvre la discussion.

Le Codir est d'accord avec cet amendement et les prochains préavis DISREN préciseront le pourcentage de la clé de répartition du financement.

Le Codir souhaite apporter un deuxième amendement sur le préavis 11-2017, en ce qui concerne le numéro de compte figurant dans la conclusion et aimerait *« imputer le montant total de CHF 40'000.- TTC sur le compte DISREN 140.3185 (à créer) »*, pour des raisons purement comptables.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 11-2017, tel qu'amendé deux fois, est adopté par 125 oui, 0 abstention et 0 non

6) Préavis 12-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte »

Pour la commission des finances, *André Cattin (délégué CC, Nyon)* rapporte qu'en ce qui concerne le financement du projet final, il est très important de mobiliser tous les vigneron et les communes viticoles de la région. La Commission des finances a également demandé à la représentante du Comité directeur, Chantal Landeiro, de joindre à chaque préavis occasionnant une dépense, le total des dépenses engagées dans le cadre du DISREN.

La Commission des finances propose à l'unanimité de valider le préavis n°12-2017, participation de CHF 55'000.- TTC en faveur de l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.



Denis Lehoux (délégué municipal, Founex) déclare que le projet a atteint maintenant la phase 3, dite étude de réalisation et qu'au niveau du DISREN, l'impact sera de l'ordre de 0.11 point d'impôt sur un total de 0.9 point. La Commission ad'hoc est convaincue de la nécessité de soutenir ce projet, recommande de suivre les conclusions du préavis 12-2017 et d'accorder le crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Le Codir souhaite amender le préavis 12-2017 en ce qui concerne le numéro de compte qui figure dans la conclusion et par conséquent « *d'imputer le montant total de CHF 55'000.- sur le compte DISREN 140.3185, honoraires et frais d'expertise, à créer* ». Le Codir souhaite amender une deuxième fois ce préavis, en ajoutant la clé de répartition à raison de 21,56%.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 12-2017 est adopté par 123 oui, 2 abstention et 0 non

7) Dépôt de préavis

Voici ci-dessous les préavis déposés par le Codir lors de cette séance, ainsi que les membres des Commissions ad' hoc.

-Préavis n°19/20-2017, DISREN – Soutien au réseau agro-paysager Terre Sainte: *Alain Barraud (délégué municipal, Chavannes-de-Bogis), Francis Costiou (délégué CC, La Rippe), Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet), Gabrielle Genoud (déléguée municipale, Borex), Maryline Clerc (déléguée municipale, Luins).*

Les préavis n°19/20-2017 sont étudiés par les Commissions ad 'hoc comme par la Commission des finances.

8) Divers

La parole n'est pas demandée pour les divers.

La prochaine séance aura lieu le 15 juin 2017 à 20h00. Le lieu sera précisé ultérieurement.

La séance est levée à 23h00.